

Un conflit d'intérêts des Modrikamen épinglé par le Parlement européen

LE RÉSUMÉ

Mauvaise gouvernance: un rapport pointe quelque **59.000 euros de fonds européens indûment perçus** par le Parti Populaire.

Les auditeurs dénoncent un **conflit d'intérêts entre le président du PP et son épouse** Yasmine Dehaene.

Mischaël Modrikamen, «très en colère», réplique: «C'est un véritable **déni de l'Etat**»

MARTIN BUXANT

C'est un rapport cinglant pour le Parti Populaire de Mischaël Modrikamen que s'apprentent à examiner les président et vice-présidents du Parlement européen ce lundi. En se penchant sur les comptes de l'ADDE (Alliance pour la démocratie en Europe), un parti européen regroupant notamment les Britanniques de Ukip et le Parti Populaire, les auditeurs ont mis à jour une série de paiements effectués au profit de la formation politique belge qu'ils jugent non conforme. Ces dépenses portent sur quelque 59.000 euros pour l'année 2015. En prime, ils épinglent un conflit d'intérêts dans le chef des époux Modrikamen. Extraits dudit rapport.

La publicité dans Le Peuple. En novembre et en décembre 2015, l'ADDE a effectué des paiements de

deux fois 4.900 euros au Parti Populaire pour des «encarts dans la version papier du Peuple» et une participation dans les frais de distribution. L'ADDE n'a pas pu justifier que ces paiements étaient faits pour sa publicité; ces paiements doivent être considérés comme du financement d'un parti.

La publicité sur Facebook. En juin et en septembre 2015, des paiements de 2.320 euros et de 2.763,22 euros ont été effectués à la Fondation populaire, qui est en fait la personnalité légale chapeautant le Parti Populaire. Le PP s'est justifié en évo-

quant des paiements effectués à Facebook pour de la publicité diffusée sur le réseau social sur les pages du PP, de Mischaël Modrikamen et sur celle du Peuple. Ces publicités concernaient une pétition: «Fermions nos frontières». Une autre explication fournie est que les paiements concernent des interviews vidéos montrant des personnalités du PP sur les pages Facebook du PP et de M. Modrikamen. Aucun contrat ou accord n'a pu être fourni par le Parti Populaire, notent les auditeurs. «Dans tous les cas de figure, le parti politique national a bénéficié indirectement ou parfois même directement des paiements effectués à Facebook. Ces dépenses ne sont pas justifiées.»

Le congrès du PP du 24 octobre 2015. Pour ce congrès, des dépenses ont été payées par l'ADDE (3.183 euros et 4.935 euros) tandis que le PP n'a déboursé que 2.500 euros. Il s'agit donc d'un financement indi-

rect d'un parti national, ce qui une nouvelle fois rend les dépenses non conformes. L'invitation du congrès était avec le logo du Parti populaire sous le titre: «Congrès. L'immigration, ses coûts et ses enjeux de société». Dans Le Peuple, le compte-rendu du congrès était titré de la sorte: «Résistance et patriotisme, maîtres-mots du congrès du PP».

Le conflit d'intérêts. Enfin, les auditeurs relèvent un conflit d'intérêts concernant quatre paiements

en 2015 pour un montant de 36.300 euros à l'organisme FMG (Freedom Media Group). FMG n'est autre qu'une structure créée en 2014 par Mischaël Modrikamen, président du PP et vice-président de l'ADDE. «Modrikamen domine très clairement cette structure, écrivent les auditeurs, malgré le fait que l'ADDE prétend le contraire». Aucun document n'a été apporté pour démontrer le contraire, insistent les auditeurs. Mischaël Modrikamen est le mari de Yasmine Dehaene.

Cette dernière est secrétaire générale de l'ADDE et responsable bruxelloise du Parti Populaire. Les fonctions de Madame Dehaene comme directeur exécutif de l'ADDE

d'un côté, qui décide du choix des fournisseurs et le fait, d'un autre côté, que M. Modrikamen soit le mari de Madame Dehaene tout en contrôlant la société FMG démontrent très clairement un conflit d'intérêts pour des motifs familiaux. Madame Dehaene dispose en effet d'un intérêt économique à donner

priorité à la société de son mari plutôt qu'à d'autres fournisseurs de services. À quatre reprises en novembre et décembre 2015, des paiements entre 6.050 et 14.520 euros ont été effectués par l'ADDE à la société FMG pour un montant de 36.300 euros.

Le Bureau du Parlement européen doit approuver (ou non) ce rapport et décider de son sort lundi soir. Il peut saisir l'Olaf, l'office de lutte contre la fraude, celui-ci peut également dénoncer les faits auprès de la Justice belge.

Interrogé vendredi, Mischaël Modrikamen réfute ces «allégations» des services du Parlement européen. «On est en train de monter artificiellement des problèmes pour liquider les partis eurosceptiques», dit-il. Et d'ajouter: «Cette enquête du Parlement a été menée de manière scandaleuse et aberrante, avec des manquements graves, aucune prise en compte de nos arguments, et nous allons le démontrer! Nous sommes en colère, c'est un déni de l'Etat de droit». Le président du PP doit tenir une conférence de presse à ce sujet en compagnie du président du Ukip Nigel Farage mercredi prochain.

59.000 euros

Le montant des fonds européens qui auraient été indûment perçus.